

Faut-il indexer les salaires sur les prix ?

Avec le retour de l'inflation et la pression constante et forte sur le pouvoir d'achat induite, la recherche de solutions passe par un rattrapage salarial. Deux économistes expriment leur avis.

Cela permet aux syndicats de mieux négocier les salaires. Il faut l'étendre aux prestations sociales et aux retraites et élever son niveau.

Par Henri Sterdyniak, économiste, les Économistes atterrés

Comme l'ont illustré les événements de 2021-2022, les pays peuvent être frappés par des chocs d'offre, hausse du prix de l'énergie, des transports, des produits agricoles importés, augmentation de la rentabilité requise par les actionnaires. Ainsi, durant cette période, la hausse du prix des importations a coûté environ 2 points de PIB à la France.

Toutes ces hausses se propagent sur les prix à la consommation. Dans ce contexte inflationniste, les entreprises de certains secteurs économiques en profitent pour augmenter leurs marges. Faut-il alors que les salaires soient indexés sur les prix ?

Si les salaires ne sont pas automatiquement indexés sur les prix, les syndicats, dans les négociations salariales, doivent se battre pour obtenir au moins le maintien du pouvoir d'achat. Au final, les salaires progressent souvent moins que les prix, en particulier dans les secteurs où les syndicats sont faibles.

Globalement, les entreprises n'ont guère de freins à l'augmentation de leurs marges. Le choc initial, amplifié par la hausse des marges, est entièrement pris en charge par les salariés. La perte de pouvoir d'achat des salaires pèse sur la consommation et contribue à plonger le pays dans la récession.

Lorsque les salaires sont indexés sur les prix, comme en France avant 1983, les négociations salariales s'engagent sur la base des salaires revalorisés. Les syndicats peuvent plus facilement obtenir des hausses de pouvoir d'achat. Mais les entreprises répercutent ces hausses dans leurs prix. Aussi peut s'enclencher une boucle prix-salaires, qui fait que l'inflation devient structurelle. Le partage du choc entre salaires et profits dépend de la capacité des entreprises à augmenter leurs prix et de celle des salariés à obtenir des hausses de salaires.

En fait, la stratégie de la Banque centrale, celle que lui assigne le néolibéralisme, celle que la BCE met en œuvre actuellement, est d'augmenter les taux d'intérêt pour générer une récession, pour augmenter le taux de chômage et pour affaiblir les salariés, de sorte que finalement le choc est, là aussi, supporté par les travailleurs.

En France actuellement, seul le Smic est parfaitement indexé sur les prix ; les retraites et les prestations sociales le sont avec retard et souvent imparfaitement. D'un côté, il faut étendre l'indexation aux prestations sociales et aux salaires et retraites jusqu'à un certain niveau (trois Smic net ?).

De l'autre, les marges des secteurs qui profitent de la situation doivent être contrôlées et les superprofits fortement taxés. Mais il ne peut être question de réduire les prix de l'énergie d'origine fossile, dont la hausse est nécessaire. Enfin, les plus hauts revenus et les plus hauts patrimoines doivent supporter une partie du choc par le blocage de certains tarifs et la hausse de la fiscalité.

À long terme, éviter les chocs d'offre nécessite d'améliorer notre souveraineté économique, de développer les énergies renouvelables et le nucléaire, de soutenir notre agriculture.

Ce système offre une protection en trompe-l'œil. Il faut une négociation tripartite annuelle État-entreprises-syndicats sur les salaires.

Par Olivier Passet, directeur des synthèses économiques chez Xerfi

L'indexation des salaires a été supprimée en 1983 par le gouvernement Mauroy, au nom de la lutte contre l'inflation. Cette désindexation a bien joué un rôle clé dans la désinflation, cassant la fameuse boucle prix-salaire. Peut-on envisager son rétablissement alors même que l'inflation résiste ?

Le système qui prévoit une indexation des salaires au niveau du Smic et de la plupart des minima peut sembler un bon compromis. Il protège a priori le pouvoir d'achat en bas de l'échelle et déplace l'ajustement sur les plus hautes rémunérations. Et effectivement, les données sur les salaires montrent que, sur la dernière période, les salaires des cadres ont augmenté moins vite que ceux des ouvriers et des employés.

Mais, en vérité, ce système offre une protection en trompe-l'œil et partielle, même au niveau des plus bas salaires. Notamment en phase d'accélération de l'inflation, car il ajuste le salaire avec un temps de retard. Cette inertie est pénalisante car, faisant courir le Smic derrière les prix, elle génère un écart permanent jamais rattrapé. La faible diffusion des hausses au-dessus du Smic conduit de surcroît à une forte érosion du pouvoir d'achat pour la classe moyenne. La protection du pouvoir d'achat des bas salaires n'est donc pas assurée.

L'insuffisance des dispositifs conduit de fait à une seconde dérive. C'est au gouvernement, et donc au budget de l'État, que revient la prise en charge du manque à gagner pour les ménages vulnérables. Progressivement depuis la crise sanitaire, l'État s'est placé en substitut des entreprises, prenant à sa charge, « quoi qu'il en coûte », le soutien à la consommation.

Il a désarmé de ce fait le conflit de partage. Mais ce qui est présenté comme une politique de soutien aux ménages n'est rien d'autre qu'une politique déguisée de préservation de la rentabilité des entreprises. L'État se substitue de plus en plus aux entreprises, fournissant un complément de revenu aux ménages et dispensant les entreprises de contribuer au maintien du pouvoir d'achat.

Une dérive perverse, soutenable tant que la dette est gratuite, mais qui ne l'est plus, et qui crée en permanence une pression sur les autres postes budgétaires, notamment les dépenses sociales.

Cette dérive est doublement pernicieuse, car elle participe à l'émergence d'une nouvelle boucle : la boucle prix-profits, que les Anglo-Saxons nomment greedflation. Pendant que l'État utilise les deniers publics pour assurer leurs débouchés, les entreprises font des profits sans en payer les conséquences sur leur activité.

Cette perversion nous rappelle que le déséquilibre de force entre travail et capital a été poussé trop loin, transformant l'État et les contribuables, en grouillots de la rentabilité privée. Moins que l'indexation systématique, ce qui doit être rétabli en phase d'inflation, c'est une négociation pluriannuelle tripartite (État-syndicats-entreprises) des salaires, rééquilibrant le rapport de force.



<https://www.humanite.fr/wp-content/uploads/2023/10/de-nombreux-manifestants-ont-def.jpg>

par Pierre Chaillan

